

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 – pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 – pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Karin LE MENE,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Didier BLANCHARD,
Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Conventions de services partagés entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes membres de Versailles et du Chesnay. Régularisation de l'exercice 2015.

M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-1 ;

Vu la délibération n° 2011-02-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} février 2011 relative aux conventions de services partagés entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles – convention cadre et conventions annexes ;

Vu la délibération n° 2011.01.18 du Conseil municipal de la ville de Versailles du 27 janvier 2011 établissant les modalités de services partagés entre la Communauté d'agglomération VGP et la ville de Versailles ;

Vu la délibération n° 2012-09-121 du Conseil municipal du 20 septembre 2012 relative à la mutualisation de services entre la ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la régularisation de l'exercice 2011 et actualisation de la convention cadre ;

Vu la convention-cadre de mutualisation des services entre la ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc conclue le 8 février 2011 et réactualisée le 19 octobre 2012 ;

Vu les délibérations n° 2015-06-14 et 2015-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc des 29 juin 2015 et 1^{er} décembre 2015, n° 2015-07-91 et 2015-11-144 du Conseil municipal de Versailles des 9 juillet 2015 et du 19 novembre 2015 portant sur l'évolution des conventions de services partagés entre Versailles Grand Parc et la ville de Versailles pour l'année 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2015 et la délibération du Conseil municipal de la ville du Chesnay portant sur l'évolution des conventions de services partagés entre Versailles Grand Parc et notamment la ville du Chesnay pour l'année 2015 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2016 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

Afin de rationaliser leur fonctionnement et d'optimiser leurs dépenses, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et deux de ses communes membres (Versailles et Le Chesnay) ont signé des conventions de mise à disposition de services.

Conformément à la réglementation, le coût du service est établi chaque année de manière prévisionnelle, puis fait l'objet d'une régularisation au vu des réalisations effectives, une fois l'année achevée, sur laquelle le Conseil communautaire doit se prononcer.

- Concernant la commune de Versailles, les conventions passées prévoient qu'un certain nombre de fonctions supports soient assurées par des services partagés, ainsi que plus ponctuellement des interventions en encadrement de travaux de construction ou d'aménagement.

Ainsi, pour l'année 2015, le bilan global sur lequel le Conseil communautaire doit se prononcer, fait apparaître des dépenses complémentaires pour Versailles Grand Parc d'un montant de 31 682,50 €, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier.

- Concernant la commune du Chesnay, en 2014, à la suite de son arrivée au sein de l'établissement public de coopération intercommunal et du transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés », la commune du Chesnay a été amenée à conserver certaines prestations spécifiques en matière de collecte des ordures ménagères. En effet, certains agents accomplissant les prestations en question n'étaient pas uniquement dédiés à ces fonctions et ne pouvaient donc pas être transférés à Versailles Grand Parc.

En conséquence, une convention entre Versailles Grand Parc et la commune du Chesnay a été établie afin de fixer les modalités de mise à disposition partielle de ces agents pour l'exécution de tâches de collecte incombant à l'intercommunalité.

Pour l'année 2015, une régularisation de 123 415,03 € est à prévoir, correspondant à l'intégralité de la prestation accomplie par les services municipaux tel que précisé dans le projet d'avenant, la dépense prévisionnelle n'ayant pas été appelée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2015 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville de Versailles, qui conduit à un montant global de 31 682,50 € à recouvrer par la ville de Versailles auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 2) d'approuver la régularisation de l'exercice 2015 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville du Chesnay, qui conduit à un montant global de 123 415,03 € à recouvrer par la ville du Chesnay auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants financiers 2015 aux conventions existantes et tout document s'y rapportant et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 4) d'imputer les recettes liées aux régularisations négatives sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 77 « recettes exceptionnelles » à l'article 773 « mandats annulés sur exercice antérieur » ;
- 5) d'imputer les dépenses liées aux régularisations positives correspondantes au budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général » à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 « pour les frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc » et au chapitre 67 « charges exceptionnelles » à l'article 673 « titres annulés sur exercice antérieur pour la réduction du titre de recette émis en 2014 pour le SIG » ;
- 6) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 70845 « pour le remboursement de la masse salariale mutualisée » et à l'article 70875 « pour le remboursement des frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc » ;
- 7) d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 6217 « pour le remboursement de la masse salariale mutualisée » et à l'article 62875 « pour les frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. SIMEONI).

Pour le Président,
Par délégué,

Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-15

Résumé de l'acte : Conventions de services partagés entre la Communauté d'agglomération de Versa...

Date de décision : 11/10/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.6. Contributions budgétaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 17/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161011-2016-10-15-DE

Pièces jointes :

2016-10-15 - conventions de services partages regul 2015 v4.pdf

2016-10-15 annexe - Avenant realise 2015 Versailles.pdf

2016-10-15 annexe - avenant realise 2015 Le Chesnay pdf

Historique :

17/10/2016 12:21:42	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:21:48	En cours de transmission	
17/10/2016 12:23:11	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:26:04	Accusé de réception reçu	